

Cette étude, présentée comme thèse de doctorat à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, analyse l'impôt anticipé, sous l'angle de sa nature, de ses origines et de l'évolution ayant conduit le droit fiscal suisse à créer l'impôt anticipé comme mécanisme censé empêcher la soustraction fiscale, voire en limiter les effets, au niveau de l'impôt sur le revenu. Les effets et les limites de l'impôt anticipé sont examinés.

Cette étude analyse également deux autres mécanismes de garantie de l'impôt sur le revenu: le régime communautaire de la fiscalité de l'épargne et le régime américain. Le rapprochement avec l'impôt anticipé permet de saisir les différences au niveau de leur conceptualisation, de leurs effets et limites. L'opposition entre le «principe de l'agent débiteur» et le «principe de l'agent payeur» est également examinée.

Filippo Lurà

Né en 1977 à Viganello. Licence en droit (1999) et Maîtrise en droit international et droit européen (2000) à l'Université Paris II Panthéon-Assas. Licence en droit à l'Université de Fribourg (2001). Assistant du Professeur Pascal Pichonnaz de 2001 à 2002. Assistant du Professeur Henri Torrione de 2002 à 2005. LL.M. (Taxation) au Georgetown University Law Center à Washington DC (2006). Brevet d'avocat en 2008 (Genève).